

**Éric DELAFOY**

Directeur communication & marque

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

# SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 20 décembre 2024



# SOMMAIRE

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Soutenir les communes rurales.

## MOBILITÉ DURABLE

Voiries : une nouvelle organisation pour mutualiser l'entretien.

## AUTONOMIE

En faveur du « Mieux vieillir » des Yvelinois.

## ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Département soutient la rénovation énergétique.

## PROTECTION DE L'ENFANCE

Un territoire en faveur de l'égalité des chances.

## MOYENS FINANCIERS

Soutenir l'accèsion à la propriété pour les ménages.

## RÉNOVATION URBAINE

Soutenir la transformation de l'habitat et les interventions sur les équipements scolaires.



© CD78

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

### Soutenir les communes rurales

**Malgré un contexte budgétaire très contraint, le Département continue d'apporter son soutien aux communes rurales dont il reste le premier partenaire financier.**

L'Assemblée attribue trois contrats ruraux (297 334 €) et un contrat rural Yvelines+ (122 500 €), soit un engagement total de 419 834 €, pour les communes de Boinvilliers (71 889 €), Médan (75 445 €) et Notre-Dame-de-la-Mer (272 500 €).

Elles sont toutes les trois accompagnées par les services de l'agence technique départementale IngénieurY'.

Le contrat rural est un contrat de financement tripartite entre les communes, la Région et le Département. Un dispositif qui laissait aux communes un reste à charge trop important. C'est pourquoi en juin 2019, le Département a annoncé la création d'une aide complémentaire, le Contrat Rural Yvelines+ (CRY+).

Ce contrat rural Yvelines+ vient en complément du premier et le cumul des deux aides peut atteindre 272 500€. Un financement perçu par les communes rurales comme une vraie bouffée d'oxygène qui leur permet de conserver leur capacité d'investissement, afin de revaloriser leur patrimoine, améliorer leur service public, leurs infrastructures et revitaliser le dynamisme de leurs centres-bourgs.

Depuis janvier 2024, le Département a adopté **11 contrats ruraux** dont 9 ont bénéficié du CRY+ représentant un **financement départemental total de 2,6 M€**, répartis entre 1,7 M€ au titre des contrats ruraux et 856 000 € au titre du CRY+. De plus, trois communes ont profité d'une revalorisation de leur CRY+, soit un **financement supplémentaire de 77 000 €**.

## MOBILITÉ DURABLE

### Voiries : une nouvelle organisation pour mutualiser l'entretien

**Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine créent le Syndicat Mixte Ouvert « Voirie » pour mutualiser l'entretien, l'exploitation et la gestion administrative de leurs réseaux routiers. Ce nouvel organisme, financé par une contribution de 8,1 M€ du Département, entrera en fonction dès 2025.**

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité créer le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Voirie ». Ce dernier a pour objet d'exercer certaines opérations en matière de « Voirie » sur le territoire des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Ces missions étant exercées jusqu'à présent par l'établissement public interdépartemental depuis avril 2017. Désormais, le SMO devra, avec la mise à disposition à titre gratuit des moyens nécessaires, mener à bien les activités suivantes :

- Entretien des réseaux routiers départementaux, de leurs ouvrages, de leurs dépendances et de leurs équipements (chaussées, assainissements, accotements, viabilité hivernale ...)

- Exploitation de ces réseaux (règlementation de la circulation, exploitation des feux tricolores, signalisation routière, sécurité routière et proposition d'action, circulation douce...)
- Gestion administrative du domaine public (autorisation de travaux, arrêté de circulation, acte de délimitation du domaine public, avis sur les autorisations d'urbanisme...).

La contribution du Département des Yvelines au fonctionnement en 2025 permettra la mise en œuvre de cette politique (8 109 850 €). Cette convention est conclue pour la période 2025-2027.

© CD78



## AUTONOMIE

### En faveur du « Mieux vieillir » des Yvelinois



© CD78

#### **La prévention de la perte d'autonomie, au cœur des actions du Département.**

Quand le maintien à domicile n'est plus possible, l'accueil dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) peut être une solution. Le Département des Yvelines consacre chaque année près de 300 M€ de budget de fonctionnement dans l'accueil, l'orientation, et l'évaluation. Il participe également à l'octroi de prestations individuelles pour d'offrir un service de qualité répondant aux aspirations des seniors dépendants et aux personnes en situation de handicap, à domicile ou en établissement.

Le Département développe ainsi des solutions combinant maintien à domicile et accueil en établissement.

#### **2 M€ pour la rénovation de l'EHPAD « Les patios d'Argennes ».**

Le Département vote l'octroi d'une subvention d'investissement à hauteur de 2 M€ au Centre Hospitalier de Rambouillet pour des travaux de réhabilitation de l'EHPAD « Les patios d'Argennes » qui offre une capacité de 160 places. Cet établissement public est destiné à l'accueil de personnes âgées et de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.



© CD78

## ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### Le Département soutient la rénovation énergétique

**En 2025, le Département lancera le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ce dispositif succède aux programmes actuels et vise à accompagner les propriétaires dans la rénovation énergétique, l'adaptation des logements et la lutte contre l'habitat indigne.**

Depuis 2011, le Département des Yvelines soutient la rénovation énergétique des logements privés. Deux programmes principaux ont été mis en place : le programme d'intérêt général (PIG « Habiter Mieux » 2019-2024) et le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE 2022-2024). Ces dispositifs ont permis d'offrir un service gratuit d'information, de conseil et d'accompagnement pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Depuis 2019, les résultats sont significatifs :

- 18,5 M€ investis par le Département pour un coût total de 56,4 M€ ;
- 3 500 propriétaires accompagnés pour des travaux (7 000 si on inclut les deux PIG) ;
- 12 000 ménages conseillés via les Espaces Conseil France Rénov' (ALEC 78, Energies Solidaires et Rambouillet Territoires).

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ces programmes laisseront place au SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat).** Il s'appuiera sur les dispositifs nationaux Ma Prime Rénov' (MPR) et Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), ainsi que les Espaces Conseil France Rénov' (ECFR).

Piloté par l'Anah, le SPRH inclura aussi des actions **pour adapter les logements et lutter contre l'habitat indigne**. Des pactes territoriaux seront établis avec les collectivités pour garantir des conseils accessibles à tous et coordonner les acteurs locaux via un financement partagé.

**Le projet inclut une convention avec l'Anah et l'État, pour un budget de 233 000 €, cofinancé à parts égales.** L'objectif est de favoriser l'accès à un habitat durable et adapté, tout en renforçant le rôle du Département dans l'amélioration de l'habitat privé.



© CD78

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### Un territoire en faveur de l'égalité des chances

Depuis 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'égalité des chances et développe davantage son programme « Mentor & Moi » pour offrir à tous les enfants et adolescents yvelinois les moyens de réussir leur parcours vers l'autonomie.

Le Département des Yvelines s'engage en faveur de l'égalité des chances. Dans le cadre de cette politique, **le dispositif « Mentor & Moi » accompagne des jeunes protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance** dans leur éducation, leur scolarité et la construction d'une orientation choisie. Ainsi, pour déployer le mentorat sur l'ensemble du territoire des Yvelines et de façon adaptée à chaque besoin, le Département des Yvelines sollicite **un cofinancement du Fonds social européen plus (FSE+) pour un montant de 278 852,40 €, dans l'objectif d'accompagner 300 collégiens et lycéens sur deux ans.**



© CD78

## MOYENS FINANCIERS

### Soutenir l'accèsion à la propriété pour les ménages.

**Le Département des Yvelines continue de s'engager en faveur de l'habitat durable en accordant deux garanties d'emprunt pour des projets immobiliers en Bail Réel Solidaire (BRS). Ces initiatives visent à soutenir l'accèsion à la propriété pour les ménages.**

Dans le cadre de son engagement en faveur du logement abordable, le Département des Yvelines souhaite **accorder deux garanties d'emprunt à 100 % au Groupement d'Intérêt Public Organisme Foncier Solidaire (GIP OFS)**.

Ces garanties soutiennent deux opérations immobilières dans les communes de Bougival et Meulan-en-Yvelines, **favorisant l'accèsion à la propriété pour les ménages modestes grâce au dispositif du Bail Réel Solidaire (BRS)**. Créé en 2021 pour soutenir le développement du BRS, l'OFS des Yvelines a déjà initié 30 opérations représentant 600 logements, dont 350 sont en cours de commercialisation et 80 déjà livrés.

#### UN PROJET DE 9 LOGEMENTS À BOUGIVAL

Située rue Jacques Kellner, cette opération s'inscrit dans la deuxième tranche d'un programme en BRS. Le projet prévoit la création de 9 logements accessibles et pérennes. **Pour financer cette initiative, le GIP OFS**

**a contracté un prêt de 150 412 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**, intégralement garanti par le Département.

#### UNE OPÉRATION MIXTE DE 90 LOGEMENTS À MEULAN-EN-YVELINES

Au cœur de l'avenue des Aulnes, le GIP OFS porte un projet ambitieux réunissant 90 logements, répartis comme suit : 45 logements en location à loyers limités (LLI), 18 logements en accèsion libre et 27 logements en BRS. Pour ce programme, **un prêt de 475 628 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations** bénéficie également d'une garantie départementale à 100 %.

Ces garanties d'emprunt s'inscrivent dans la volonté du Département des Yvelines de **favoriser des projets immobiliers novateurs et inclusifs**. Le dispositif du Bail Réel Solidaire permet de dissocier le foncier du bâti, réduisant ainsi le coût d'acquisition pour les ménages tout en garantissant la durabilité des logements accessibles. En appuyant ces projets, **le Département réaffirme son rôle de partenaire clé dans le développement d'un habitat solidaire et durable sur son territoire.**

## RÉNOVATION URBAINE

### Soutenir la transformation de l'habitat et les interventions sur les équipements scolaires.

**Convaincu que la transformation des quartiers prioritaires participe à l'attractivité du territoire et pour pallier l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat, le Département s'est engagé dès 2015 dans une politique forte de soutien à ces quartiers en accompagnant financièrement d'importants programmes de rénovation urbaine.**

Dans le cadre du premier appel à projets Prior'Yvelines 2016-2022, la collectivité a accordé près de 255 M€ de subventions au bénéfice de 24 communes pour soutenir la construction de 12 500 nouveaux logements (dont 38% à prix encadrés), la concrétisation de 13 projets de rénovation urbaine visant la restructuration de 8 500 logements sociaux, la création de 1 200 nouveaux logements diversifiés, la création d'équipements publics notamment scolaires et l'aménagement d'espaces publics.

Du fait de la grave crise budgétaire, le Département renonce à certaines subventions mais **il maintient ses aides notamment pour les chantiers de transformation de l'habitat et les interventions sur les équipements scolaires.**

L'ensemble de ces évolutions sont intégrées aux conventions Prior'Yvelines signées avec 11 communes : Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes, Vernouillet, Poissy, Plaisir, La Verrière, Elancourt, Sartrouville et Saint-Cyr-l'École.

Face à la grave crise budgétaire, le Département annule la seconde édition de l'appel à projets Prior'Yvelines 2023-2027. Si le soutien financier disparaît, le Département continuera de mettre au service des collectivités son expertise afin d'encourager la concrétisation de projets urbains favorisant la diversification résidentielle, l'économie de la ressource foncière et la transition écologique.



# dossier de presse

**Éric DELAFOY**

Directeur communication & marque

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les\_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  Département des Yvelines



**Yvelines**  
Le Département